



Belgique, le plan antitabac se concrétise

Rubrique : actualités - Date : lundi 26 avril 2004

Deux projets de loi seront présentés au gouvernement belge la semaine prochaine pour une mise en application très prochaine. Ces dernières encadreront la vente et la consommation de Tabac. Le premier texte concerne l'approbation du plat pays de la convention de lutte antitabac élaborée par l'OMS. Le second concernera le peuple belge de manière directe :

- Interdiction de vente aux moins de 16 ans. Le commerçant risque de 250 à 5000 EUR d'amende en cas d'infraction. Les distributeurs automatiques s'adapteront afin d'empêcher les moins de 16 ans d'avoir accès aux cigarettes.
- Interdiction de publicité directe. La promotion d'une marque par des objets étrangers au tabac sera interdite.
- Renforcement du respect de la réglementation dans les lieux publics : du 1 au 18 mars dernier, le gouvernement a lancé une grande opération de contrôle dans les hôtels, restaurants et cafés. Résultat : 3 restaurants et cafés sur dix ne disposent pas d'espace non-fumeurs mais 94% des établissements sont équipés d'un système d'aération. Le prix du tabac sera augmenté mais le gouvernement travaille encore sur ce point. Enfin, les messages sanitaires sur les paquets, très efficaces, seront prochainement illustrés d'illustrations chocs.